



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-089

PUBLIÉ LE 29 MARS 2022

Sommaire

Agence régionale de Santé - Direction de l'offre sanitaire /

R24-2022-03-29-00001 - Microsoft Word - 2022-OS-DM-0009 modification
de la composition de la Commission Rgionale Paritaire CVL.doc (4 pages)

Page 3

Agence régionale de Santé - Direction de l'offre
sanitaire

R24-2022-03-29-00001

Microsoft Word - 2022-OS-DM-0009 modification
de la composition de la Commission Rgionale
Paritaire CVL.doc

ARRETE

Portant modification de la composition de la Commission Régionale Paritaire placée auprès du Directeur de l'agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire

Le Directeur général de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, notamment les articles R 6152-325 et 326 ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2013-843 du 20 septembre 2013 relatif aux commissions régionales paritaires placées auprès des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2021-1254 du 28 septembre 2021 modifiant la composition et les attributions des commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

VU l'instruction N°DGOS/RH4/2013/394 du 29 novembre 2013 relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la commission régionale paritaire,

VU l'arrêté du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

VU l'arrêté n°2014-OSMS-DM-0021 du 5 mars 2014 portant composition de la commission paritaire régionale placée auprès du directeur de l'agence régionale de santé du Centre ;

VU l'arrêté n°2015-OSMS-DM-0063 du 30 juin 2015 portant modification de la composition de la commission régionale paritaire placée auprès du directeur de

l'Agence régionale de santé du Centre ;

VU l'arrêté n°2018-OS-DM-0135 du 24 octobre 2018 portant modification de la composition de la commission régionale paritaire placée auprès du directeur de l'Agence régionale de santé du Centre ;

VU l'arrêté du 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire.

VU les propositions des organisations syndicales représentatives des personnels médicaux, de la Fédération Hospitalière de France s'agissant des représentants des Directeurs et de la Conférence des présidents de CME s'agissant des représentants des Présidents de CME.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}: La commission régionale paritaire de la région Centre-Val de Loire est composée de vingt-huit membres répartis en deux collèges comme suit :

Un collège représentant les personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé (14 titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	
Action praticiens hôpital (APH)	
Docteur Laurent GUILLAUME, CH de Blois Docteur Laurence ESTEPA, CH de Blois	
Un collège représentant les personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé (14 titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	
Coordination médicale hospitalière (CMH)	
Docteur Philippe MEUNIER, CHU de Tours Docteur Thierry BOULAIN, CHR d'Orléans	
Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)	

Docteur Pascale VAGAPOFF, EPSM Daumezon Docteur Touraq ABDALLAH, CH de Chateaudun	
Jeunes médecins (JM)	
Docteur Léa PASCOT, CHR d'Orléans	
Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP)	
En cours de désignation En cours de désignation	
Etudiants de troisième cycle	
Docteur FAQUES Amaury, Subdivision de Tours	

Un collège représentant les établissements publics de santé (14 membres titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Sept directeurs ou directeurs-adjoints d'établissement public de santé	
Madame Agnès CORNILLAULT, CH de Bourges	Madame Evelyne POUPET, CH de CHATEAUROUX
Madame Muriel POUmeroULIE, CHU de Tours	Monsieur Pierre BEST, CH de CHARTRES
Monsieur Antoine LEBRERE, CHR d'Orléans	En cours de désignation
Monsieur François-Xavier BAUDE, CH de Blois	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation
Sept présidents ou membres de commission médicale d'établissement.	
Madame Marie-Françoise BARRAULT, PCME CHR d'Orléans	Monsieur Thibault DEMICHELI, PCME CH de Chartres
Monsieur Frédéric PATAT, CHU de Tours	Monsieur Laurent VAZ, PCME CH de BOURGES
Monsieur Luc DALMASSO, PCME CH de Blois	En cours de désignation

Monsieur Gilbert MEKONDJI, PCME CH de Châteauroux	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation

ARTICLE 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire

Fait à Orléans, le 02/03/2022

Le Directeur Général

de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Signé : Laurent HABERT

Arrêté n° 2022-OS-DM-0009 enregistré le 29/03/2022